



COMPTE RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 13 mars 2026 à 14 h 00
en mairie des Adrets

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 16 DÉCEMBRE 2025	4
2	VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION	4
2.1	Composition de l'équipe technique	4
2.2	Arrêté des comptes au 31 décembre 2025 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	4
2.2.1	Présentation des comptes par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes	4
2.2.2	Clients douteux	5
2.2.3	Projet de rapport de gestion de la FAI, exercice 2025	5
2.3	Budget prévisionnel 2026 et projets particuliers méritant l'attention du CA	6
2.3.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA	6
2.4	Révision des statuts	7
2.5	Organisation de l'AG 2026, ordinaire et extraordinaire	8
2.6	Calendrier associatif 2026	9
3	SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS	9
3.1	Achats groupés	9
3.1.1	Tarifs des rotations d'hélicoptères groupés	9
3.1.2	Tarifs des évacuations d'animaux morts	10
3.1.3	Conditions d'accès à l'assurance gros risques en alpage	10
3.2	État des dégâts en alpage liés à la neige	10
3.2.1	Logements pastoraux	10
3.2.2	Autres équipements	11
3.3	Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux	11
3.4	Point sur la mise en place du PPT sur la Communauté de Communes SMVIC	12
4	QUESTIONS DIVERSES	12



Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 13 mars 2026

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 16 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil d'Administration acte le report de cette validation au prochain CA prévu en juin.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Le CA prend acte de ces éléments.

2.2 Arrêté des comptes au 31 décembre 2025 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

2.2.1 Présentation des comptes par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes

Le CA prend acte de la présentation des comptes et remercie Mme ORTUNO de son travail de synthèse et de la clarté de ses propos.

2.2.2 Clients douteux

Les clients douteux seront rappelés par l'équipe technique et, sans régularisation ou justification, les services seront suspendus en attente du paiement.

2.2.3 Projet de rapport de gestion de la FAI, exercice 2025

Le CA valide la proposition de rapport de gestion présenté, et arrête les comptes au 31.12.2025, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 16.954€ et un total de bilan de 608.407€, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale d'avril 2026.

2.3 Budget prévisionnel 2026 et projets particuliers méritant l'attention du CA

2.3.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Indemnité du Président : Le CA adopte à l'unanimité le fait de faire évoluer les statuts de la FAI lors de la prochaine AG extraordinaire, afin de permettre la rémunération des administrateurs, et décidera du montant et de la fréquence de cette indemnité lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Accueil des demandes de constats prédation, en lien avec les services de l'État : Le CA souhaite maintenir le service car il permet de contribuer à l'accueil des demandes de constats, de partager une information fiable avec les services de l'État et de rester réactifs en cas de difficultés. Le CA mandate l'équipe technique pour mobiliser les moyens nécessaires.

Assurance gros risque en alpage : Le CA souhaite que le service puisse être proposé pour cette saison et mandate le Président et l'équipe technique pour la mise en œuvre de ce dernier.

Le CA mandate le Président et l'équipe technique pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits au budget prévisionnel et aux demandes de financements afférentes.

2.4 Révision des statuts

Le CA valide cette version du texte à présenter en AG Extraordinaire de la FAI du 3 avril 2026.

2.5 Organisation de l'AG 2026, ordinaire et extraordinaire

Le CA valide l'organisation des AG ordinaire et extraordinaire 2026. Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire, dans cet ordre, sont prévues à Villard de Lans, le 3 avril 2026.

Les invitations sont en cours de finalisation en lien avec la Commune de Villard de Lans, la Communauté de Communes du Massif du Vercors et les Groupements Pastoraux du secteur.

2.6 Calendrier associatif 2026

Le CA fixe les dates des réunions 2026 de CA ainsi :

- mardi 23 juin le matin
- vendredi 25 septembre le matin
- vendredi 11 décembre à 14:00

Les dates des commissions sont à préciser en dehors de la commission "Améliorations Pastorales" prévue le vendredi 11 décembre au matin, avant le CA.

Le CA prend acte du calendrier des événements en se mobilisant pour participations et actions bénévoles.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Achats groupés

3.1.1 Tarifs des rotations d'hélicoptères groupés

Le CA propose la fourchette de tarification des rotations de montée pour 2026 allant de 160,20 à 180 € TTC par charge, suivant les conditions météo et d'organisation. La rotation de descente ou une charge levée et constatée trop lourde est à demi-tarif.

3.1.2 Tarifs des évacuations d'animaux morts

Le CA décide des tarifications suivantes pour la prise en charge et l'évacuation des animaux morts :

- 260 € pour les missions de vol, par mission, quel que soit le volume d'animaux, au même endroit
- Retrait de l'option de facturation si l'évacuation a eu lieu sans vol ou n'a pas eu lieu, car trop d'impayés et mal comprise.

3.1.3 Conditions d'accès à l'assurance gros risques en alpage

Le CA souhaite que la FAI engage le contrat en 2026 avec Groupama. En parallèle, il conviendrait de questionner le Département de l'Isère sur son intervention potentielle ou regard, et que l'équipe technique recueille les expériences en matière de « caisse coup dur » ou mutuelle solidaire pour une prochaine commission.

3.2 État des dégâts en alpage liés à la neige

3.2.1 Logements pastoraux

3.2.2 Autres équipements

Le CA demande à ce qu'un inventaire soit fait et partagé avec nos partenaires. Des solutions d'urgence seront à trouver selon ces inventaires pour les reconstructions, y compris les mises à disposition de matériels provisoires.

3.3 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux

Le CA prend acte de ces éléments d'actualité. Il reste vigilant à ce que les structures qui s'impliquent et les projets portés soient bien au service de l'intérêt général.

3.4 Point sur la mise en place du PPT sur la Communauté de Communes SMVIC

Le CA prend acte de ces éléments d'actualité et salue l'arrivée de ce nouveau territoire et des sujets qu'il porte. Il reste vigilant à ce que les structures qui pourraient porter des projets de réalisations pastorales soient bien au service de l'intérêt général des espaces pastoraux de ce territoire.

4 QUESTIONS DIVERSES



Compte rendu Conseil d'Administration du 13 mars 2026 en mairie des Adrets

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 16 DÉCEMBRE 2025

- **Accueil des participants**

Pierre NICOLAS accueille les participants, et remercie la mairie des Adrets de leur accueil et de la mise à disposition de la salle.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 16 décembre 2025**

Le CR du CA du 16/12/25 n'étant pas achevé, il sera proposé à la validation du prochain CA.

Le Conseil d'Administration acte le report de cette validation au prochain CA prévu en juin.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

La composition de l'équipe technique est inchangée.

Par ailleurs, à la suite des évolutions récentes de la structure de l'équipe et du volume important de travail en distanciel, un travail pour améliorer les relations et la capacité de travailler ensemble va être engagé en 2026.

Un service civique est en cours de recrutement, mais en attente de l'ouverture de la procédure par les services de l'État.

Une phase de stage est envisagée en cas de délai de réponse trop long.

Le CA prend acte de ces éléments.

2.2 Arrêté des comptes au 31 décembre 2025 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Bilan et Compte de Résultat 2025

2.2.1 Présentation des comptes par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes

Emmanuelle ORTUNO présente les comptes 2025 de la FAI.

Guy DURAND questionne le volume de temps de travail consacré par la FAI au sujet de la DNC. La réponse est qu'il représente 90 heures en 2025.

Le CA prend acte de la présentation des comptes et remercie Mme ORTUNO de son travail de synthèse et de la clarté de ses propos.



2.2.2 Clients douteux

Des sommes n'ont à ce jour pas été recouvrées et une provision a été enregistrée au 31/12/2025 pour un montant total de 5700 €, qui comprend :

- 200 € pour 2 ouvertures de dossiers / aide à la décision qui n'ont pas abouti à un héliportage, pour animaux sinistrés d'éleveurs isérois mais non alpagistes : ces facturations sont mal comprises ; le CA convient de renoncer à celles-ci mais de faire connaître les impayés au CDI et d'informer le CDI à l'avenir, car le temps consacré à ces procédures qui ne débouchent pas sur un héliportage, pour le compte d'éleveurs de plaine, sont affectés sur la convention départementale ; cf. délibération 3.1.2 en page 10 ;
- 1000 € correspondant à un partenariat DSF dans le cadre du Festival 2024 ;
- 4500 € représentant 6 rédactions de plans de gestion MAEC, soit 6 x 750 €.

Les clients douteux seront rappelés par l'équipe technique et, sans régularisation ou justification, les services seront suspendus en attente du paiement.

2.2.3 Projet de rapport de gestion de la FAI, exercice 2025

Rapporteur : Florent SALVI

Florent SALVI donne lecture du projet de rapport de gestion, rédigé suite à son RDV annuel avec la Commissaire aux Comptes :

En termes de gestion, l'année 2025 se caractérise par **l'ouverture d'un secteur assujetti aux impôts commerciaux**, le seuil d'exonération ayant été franchi. Ce secteur comprend les opérations d'achats groupés, dont les héliportages et l'assurance bétail, mais aussi la mise à disposition d'Hermann Dodier auprès de l'INRAE et quelques actions de formation. Ce secteur est soumis à l'impôt sur les sociétés (1.385 € pour 2025) et à la TVA qui est déductible à 100% sur les charges directes des actions concernées. Enfin, un pourcentage de déductibilité est appliqué à la TVA sur les charges de structure (38% en 2025).

Les adhérents de la FAI restent impliqués. Ils sont cependant en légère baisse pour les communes (-4 adhésions) et les Groupements Pastoraux (-6) et un EPCI nous a rejoint en 2025. Le montant des cotisations s'est, au global, très légèrement tassé (100.072 € soit -0,9%).

Les produits d'exploitation sont de 744.035 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+5%). Parmi ces produits :

Les prestations de service sont de 261.370 €, en augmentation de 14%. Ce sont essentiellement les assistances techniques aux maîtres d'ouvrages de travaux (+17%), et les diagnostics pastoraux et expertises (+411%).

Les ventes groupées sont de 77.502 €, en augmentation de 30%, car la revente de l'assurance bétail, en tant que mandataire de Groupama depuis 2024, a enregistré une forte progression (+86%, pour 46 K€) ; quant aux prestations d'héliportages groupés, leur montant en baisse (-10%) est le fait d'une facturation hors taxes, mais le nombre de rotations reste élevé.

Les subventions affectées à l'exercice s'élèvent à 292.331 €, en baisse de 6%. Le soutien du Département reste fort malgré la baisse de sa contribution (-3%) liée notamment à un ajustement du volume de la subvention dédiée aux héliportages. A noter la reconduite du service de « berger d'appui » (également cofinancé par la MSA), le financement d'un travail sur l'avifaune prairiale, et toujours un important volet sur les médiations entre pastoralisme et activités de pleine nature. L'engagement de la Région se poursuit dans des programmes constants (+1%). Les crédits de l'État sont globalement en hausse (+6%) avec l'engagement d'un CASDAR sur le sylvopastoralisme et l'ADEME nous soutenant sur l'élaboration de perspectives agricoles pour le Trièves en 2050. La convention avec le massif reste importante ; la FAI poursuit le travail engagé aux côtés des espaces Valléens, soutenu par le Massif aux échelles du Bassin Grenoblois et Alpin. Les programmes Agrifaune se sont poursuivis sur des crédits de l'Office Français de la Biodiversité. La Métro et la Ville de Grenoble maintiennent leur soutien au Festival et autres actions de médiation.

Les autres produits, pour un montant de 12.561 € sont constitués essentiellement d'indemnités d'assurance (sinistre véhicule).

Les charges d'exploitation sont de 727.284 €, soit +3% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 489.536 € charges comprises, en baisse de 0,5%. En 2025, l'effectif moyen de **l'équipe technique** a été de 8,63 ETP (contre 8,34 en 2024), stabilisé, avec pour tout mouvement l'accueil de Mathilde Maufrais durant le congé maternité de Sophie Delastre. La taxe sur salaires est de -24%, en lien avec l'ouverture du secteur assujetti aux impôts commerciaux.

Les charges externes sont de 126.957 €, en hausse de 5%. D'une part les charges courantes de la structure sont en baisse de 22%, car enregistrées depuis le 1^{er}/01/25 hors-taxes ; en tenant compte de la TVA non déductible, elles sont néanmoins réduites de 12%. D'autre part les charges externes inhérentes aux projets (et éligibles à leurs financements) sont en hausse (+17%), les projets 2025 ayant nécessité plus de sous-traitance qu'en 2024, mais toujours moins de frais de déplacements (-7%).

Le résultat d'exploitation ressort donc à +16.752 €.

Le résultat financier étant de +1.587 €, et l'impôt sur les bénéfices de -1.385 €,

Le résultat net de l'exercice 2025 laisse donc apparaître un excédent de +16.954 €, soit 2,3% du budget total.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat au fonds associatif.

A noter que **le bénévolat est une composante à part entière de nos activités**, avec un sérieux engagement des administrateurs, adhérents et sympathisants de tous horizons. Cela représente en 2025 l'équivalent de 114 jours pour une valorisation estimée à 29.888 €.

Le CA valide la proposition de rapport de gestion présenté, et arrête les comptes au 31.12.2025, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 16.954€ et un total de bilan de 608.407€, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale d'avril 2026.

2.3 Budget prévisionnel 2026 et projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Charges et Produits 2026 prévisionnels

Concernant les charges, à noter l'ajout du poste « TVA non récupérable » et du poste « Impôt sur les bénéfices » dans le budget prévisionnel, afin de tenir compte des nouvelles dispositions.

Le contrat d'assurance bétail n'est pas inscrit au BP, ni en charges ni en produit, tandis qu'il l'est dans le compte de résultat 2025. Cela n'a pas d'incidence sur l'équilibre du budget. Seule est inscrite en produit la part correspondant au travail de gestion du contrat par la FAI.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2026.

2.3.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Bruno CARAGUEL présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, informations ou décisions relevant du CA :

- **Indemnités du Président**

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Bruno CARAGUEL

Pierre NICOLAS demande une indemnité pour assumer ses fonctions de Président, ce qui est nouveau pour la FAI. Les frais de déplacement sont par ailleurs déjà pris en charge pour les déplacements hors CA.

Il est proposé que ce soit acté sur le principe et que le montant soit évalué pour le prochain CA.

Une fois le montant et la fréquence décidée, il conviendra de l'inscrire au BP.

Mme ORTUNO rappelle les règles en la matière : Il faut que la décision relative aux indemnités dédiées au président soit votée au 2/3 des votes du CA, inscrite dans les statuts, et ne doit pas dépasser le maximum de ¾ du SMIC, sans quoi l'intérêt général serait remis en question. Cela ne devrait pas être soumis aux charges sociales.

Véronique rappelle que ce n'est pas prévu dans les statuts actuels. Le travail visant à la modification des statuts à présenter lors de la prochaine AG extraordinaire de 2026 devra intégrer la possibilité de rémunérer les administrateurs.

Indemnité du Président : Le CA adopte à l'unanimité le fait de faire évoluer les statuts de la FAI lors de la prochaine AG extraordinaire, afin de permettre la rémunération des administrateurs, et décidera du montant et de la fréquence de cette indemnité lors d'un prochain Conseil d'Administration.

- **Contribution à l'accueil des demandes de constats prédation par la FAI**

La FAI accueille 45% des demandes de constats prédation, en lien avec la DDT et la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Cette mission était prise en charge par la DREAL (8.000 € en 2025). Il n'est pas certain que ce budget soit reconduit en 2026.

Organisme	Nombre d'accueils de demandes de constats 2025	%
DDT	150	45,7%
FAI	146	44,5%
OFB	0	0,0%
RNHPV	32	9,8%
Total Général	328	100,0%

Cette action nous permet d'avoir une information de qualité très en amont, et de pouvoir réagir rapidement en cas de difficultés au travail, de secteurs à risques, de charnier à gérer ou autres. Cela permet également de renseigner les élus sur les faits réels par secteurs, et de garantir une forme de transparence de l'information.

Le fichier partagé permet par ailleurs à l'équipe technique d'être très réactive et précise dans le renseignement de la carte Maploup, que les demandes soient accueillies par la FAI ou d'autres.

Les Services de l'État ne sont à ce jour pas en mesure de garantir ce financement en 2026, et reportent les délais de réponse.

Accueil des demandes de constats prédation, en lien avec les services de l'État : Le CA souhaite maintenir le service car il permet de contribuer à l'accueil des demandes de constats, de partager une information fiable avec les services de l'État et de rester réactifs en cas de difficultés. Le CA mandate l'équipe technique pour mobiliser les moyens nécessaires.

- **Assurance gros risques en alpage**

A la suite de la commission Assurance de 2026, Pierre NICOLAS rappelle que le service est à mettre en place pour 2026 et que les groupements pastoraux et leurs adhérents formulent une réelle attente de ce service. La charge financière liée à l'adhésion à l'ORIAS et à l'assurance « mandataire » est inscrite dans le prévisionnel avec du temps de travail.

Les montants inscrits au BP FAI pour cette action sont provisoires. La délibération 3.1.3 en page 10 en précise les éléments.

Assurance gros risque en alpage : Le CA souhaite que le service puisse être proposé pour cette saison et mandate le Président et l'équipe technique pour la mise en œuvre de ce dernier.

Le CA mandate le Président et l'équipe technique pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits au budget prévisionnel et aux demandes de financements afférentes.

2.4 Révision des statuts

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Bruno CARAGUEL

A la suite du CA de septembre 2025, il a été convenu de modifier les statuts de la FAI en faisant apparaître des éléments d'intérêt général dont le fait que les élevages soient, par les pratiques pastorales, des acteurs de la gestion des milieux et de la biodiversité. Cela a amené la proposition d'un préambule présentant les grands éléments relatifs aux activités pastorales et leur reconnaissance.

Lors du CA de décembre 2025, ce texte a été jugé trop long par certains et faisant état d'une forme de soumission aux enjeux de biodiversité. A la relecture, le CA n'a pas trouvé ces faits marquants mais a demandé à ce que le texte soit à nouveau mis au travail.

La version ci-après reprend les éléments de modification proposés en CA de décembre, amendés de diverses relectures. Elle fait l'objet, à la suite des échanges de février, d'une rédaction allégée.

La version proposée a été amendée en CA afin de réduire encore la taille du texte, souligner qu'un ensemble d'acteurs est impliqué dans les espaces pastoraux, voire les gestions pastorales.

Après échanges, la version proposée ci-après est celle à présenter aux adhérents lors de la prochaine AG Extraordinaire d'avril 2026.

Préambule

Les espaces pastoraux offrent des ressources naturelles (végétales, eau). Qu'ils soient en propriété publique ou privée, ils sont essentiels pour :

- Les patrimoines et paysages
- La biodiversité
- Les loisirs et activités touristiques
- .../...

Objet

La Fédération des Alpes de l'Isère contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques pastorales.

Car les activités pastorales permettent :

- Le maintien d'activités économiques montagnardes et rurales
- La récolte et la valorisation des ressources par une conduite adaptée du bétail
- Du lien social
- La contribution à la préservation des ressources en eau
- La contribution à la gestion de vastes écosystèmes ouverts ou forestiers souvent soumis à statut de protection
- L'amélioration de l'impact environnemental des élevages
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre des élevages utilisateurs, le stockage de carbone
- .../....

Pour cela, la Fédération des Alpes de l'Isère intervient au travers d'actions concrètes pour :

- Développer, consolider et pérenniser les activités pastorales
- L'accompagnement technique et organisationnel des éleveurs, bergers, collectivités locales
- Harmoniser les relations entre propriétaires, utilisateurs et collectivités locales
- La mobilisation, la préservation et le renouvellement des ressources naturelles
- La prévention des risques naturels, sanitaires et au travail
- La sensibilisation de larges publics aux activités pastorales

A cette fin, elle mobilise un large panel d'acteurs et agit pour l'intérêt général et de manière désintéressée.

Également, la FAI s'implique dans des actions de mutualisation, de coopération en matière de pastoralisme et développement local.

Le CA valide cette version du texte à présenter en AG Extraordinaire de la FAI du 3 avril 2026.

2.5 Organisation de l'AG 2026, ordinaire et extraordinaire

Rapporteurs : Pierre NICOLAS, Christophe MOULIN

A la suite des différents échanges depuis le CA de septembre 2025, tenant compte des incertitudes liées au renouvellement des élus, et suite à la consultation de la Communauté de Communes du Massif du Vercors, il est proposé de tenir nos assemblées sur ce territoire.

Le CA demande à ce que soit organisée, en plus de l'habituelle AG ordinaire, une AG extraordinaires, dans cet ordre, afin de modifier les articles 2, 9, 10 et 11 des statuts. Les points à faire évoluer concernent les thèmes « Buts de l'Association » (Art. 2, voir délibération ci-dessus), la reformulation jusque-là trop imprécise entre autres pour les collectivités de la définition des membres actifs, et la possibilité de rémunérer les administrateurs (Art. 9), les modalités de convocation et de délibération par voie numérique (Art. 10 et 11).

Le lieu et la date proposés sont à Villard de Lans le 3 avril 2026.

Les invitations sont en cours de finalisation en lien avec la Commune de Villard de Lans, la Communauté de Communes du Massif du Vercors et les Groupements Pastoraux du secteur.

Le CA valide l'organisation des AG ordinaire et extraordinaire 2026. Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire, dans cet ordre, sont prévues à Villard de Lans, le 3 avril 2026.

Les invitations sont en cours de finalisation en lien avec la Commune de Villard de Lans, la Communauté de Communes du Massif du Vercors et les Groupements Pastoraux du secteur.

2.6 Calendrier associatif 2026

Rapporteurs : Pierre NICOLAS

Conseils d'Administrations 2026

Le calendrier des Conseils d'Administration est arrêté de la manière suivante :

- Mardi 23/06 matin 9:30
- Vendredi 25 septembre matin 9:30
- Vendredi 11 décembre 14:00

Journée des alpagistes

- Jeudi 6 août, lieu à définir

Commissions

- Améliorations pastorales : vendredi 11 décembre matin, avant le CA de décembre
- Prospective : novembre 2026, à préciser
- Politiques territoriales : voir selon le calendrier FEADER qui n'est pas encore suffisamment connu

Manifestations où la FAI est partenaire

- Journées Euro Montana du 30 juin au 2 juillet 2026
 - Délégation Réseau à prévoir
 - CDI souhaite être présent

La participation des élus de la FAI est à caler en temps voulu

- Sommet de l'élevage à Cournon, du 6 au 9 octobre
 - Avec une forte présence Réseau au titre de l'année internationale

La participation des élus de la FAI est à caler en temps voulu

- Festival Pastoralismes & Grands Espaces du 15 au 17 octobre, avec des dates peut-être plus larges
 - Éléments d'infos
 - Des idées d'animation ?
 - La participation des bénévoles de la FAI est à travailler

Le CA fixe les dates des réunions 2026 de CA ainsi :

- mardi 23 juin le matin
- vendredi 25 septembre le matin
- vendredi 11 décembre à 14:00

Les dates des commissions sont à préciser en dehors de la commission "Améliorations Pastorales" prévue le vendredi 11 décembre au matin, avant le CA.

Le CA prend acte du calendrier des événements en se mobilisant pour participations et actions bénévoles.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Achats groupés

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Christophe MOULIN

3.1.1 Tarifs des rotations d'hélicoptages groupés

La proposition, au regard des tarifs proposés par les prestataires et les retours d'expériences, est la suivante : fourchette allant de 160,20 à 180 € TTC par charge suivant les conditions météo et d'organisation.

La rotation de descente ou une charge levée et constatée trop lourde sera facturée demi-tarif.

Pour mémoire, en 2025 la rotation a été facturée 160,20 € TTC.

Le CA propose la fourchette de tarification des rotations de montée pour 2026 allant de 160,20 à 180 € TTC par charge, suivant les conditions météo et d'organisation. La rotation de descente ou une charge levée et constatée trop lourde est à demi-tarif.

3.1.2 Tarifs des évacuations d'animaux morts

Jusqu'en 2025, il existait 2 forfaits pour financer l'aide à la prise de décision et l'organisation des héliportages d'évacuation d'animaux morts :

- Soit 100 € pour l'ouverture de dossier (aide à la décision) pour les non-adhérents
- Soit 250 € pour les procédures débouchant sur des missions de vol.

La proposition pour 2026, au regard des tarifs proposés par les prestataires et les retours d'expériences, est la suivante :

- 260 € pour les procédures débouchant sur des missions de vol, par mission, quel que soit le volume d'animaux, au même endroit
- Retrait de l'option de facturation si l'évacuation a eu lieu sans vol ou n'a pas eu lieu, car trop d'impayés et mal comprise.

Le CA décide des tarifications suivantes pour la prise en charge et l'évacuation des animaux morts :

-260 € pour les missions de vol, par mission, quel que soit le volume d'animaux, au même endroit

-Retrait de l'option de facturation si l'évacuation a eu lieu sans vol ou n'a pas eu lieu, car trop d'impayés et mal comprise.

3.1.3 Conditions d'accès à l'assurance gros risques en alpage

La relation avec l'assureur GROUPAMA n'est pas simple, avec des délais de réponses qui ne sont pas à la hauteur d'une relation partenariale.

La commission Assurance a fait le bilan suivant :

- Les éléments de tarifs proposés à ce jour pour 2026 sont très élevés.
- Les adhérent-es des GP souhaitent que leur bétail puisse être couvert en cas de difficultés majeures, non prises en charge par leurs assurances d'exploitation et le font savoir aux responsables des Groupements Pastoraux auxquels ils ou elles adhèrent.
- Les Responsables d'alpage présents insistent sur leur besoin d'avoir une forme de solidarité à leur disposition, nécessaire en cas de coups dur.
- L'expérience de la FAI dans cette initiative est saluée de la commission, la FAI ayant tout fait pour être dans les attendus des nouvelles règlementations :
 - Inscription auprès de L'ORIAS (qui est l'organisme en charge du Registre officiel des intermédiaires en assurance) et souscription d'une assurance "mandataire" ;
 - Passage en statut TVA ;
 - Développement des compétences nécessaires et capacités de suivi et gestion (par ailleurs saluées par la commission).

Sur ces constats, la commission Assurance demande à ce que :

- Le Département de l'Isère, et en particulier son VP délégué à l'agriculture, soit informé de cette situation, et de travailler, si possible avec lui, une stratégie de (re)développement de ce service ;
- L'équipe technique insiste pour permettre le maintien de ce service en prenant l'attache de nouveaux partenaires ou manières de faire.

Le CA souhaite que la FAI engage le contrat en 2026 avec Groupama. En parallèle, il conviendrait de questionner le Département de l'Isère sur son intervention potentielle ou regard, et que l'équipe technique recueille les expériences en matière de « caisse coup dur » ou mutuelle solidaire pour une prochaine commission.

3.2 **État des dégâts en alpage liés à la neige**

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Christophe Moulin

3.2.1 Logements pastoraux

A ce jour, 5 logements pastoraux pourraient avoir été détruits ou endommagés par les avalanches de février 2026 (Combe-Madame, Pré Gentil, Cassini, Combe Méanne, Cumina, La Cantine).

Les confirmations et inventaires sont en cours.

Madame la Préfète de l'Isère et le Département de l'Isère ont été saisis de cette question.

L'équipe technique a également alerté les services pastoraux des départements Alpains pour un inventaire et une éventuelle action commune.

Les premiers sondages pour des remplacements montrent que les solutions techniques ne sont pas simples.

3.2.2 Autres équipements

Les arrachements et souffles de ces avalanches peuvent avoir créé d'autres désordres, qui seront visibles plus tard : cisaillement de clôtures, destructions d'abreuvoirs, captages et adductions, dégradation par l'humidité et le froid des intérieurs et équipements des logements...

Le CA demande à ce qu'un inventaire soit fait et partagé avec nos partenaires. Des solutions d'urgence seront à trouver selon ces inventaires pour les reconstructions, y compris les mises à disposition de matériels provisoires.

3.3 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Bruno CARAGUEL

« L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2026 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

Couvrant environ la moitié des terres de la planète, les parcours sont le foyer d'une biodiversité sans égale et de communautés pastorales dont ils assurent la subsistance.

Les éleveurs pastoraux se consacrent à l'exploitation de leurs troupeaux, contribuent à la sécurité alimentaire et sont les détenteurs d'un patrimoine culturel diversifié ainsi que de connaissances locales et autochtones, préservant ainsi les écosystèmes dans le monde entier. » <https://www.fao.org/rangelands-pastoralists-2026/fr>

En Isère, un inventaire des initiatives est en cours.

- Festival Pastoralismes et Grands Espaces
- Concert-Débat de la Chapelle Harmonique / Le souffle du berger, avec 2 représentations en 2026 (fin août avec le Département et mi-octobre avec GAM et Grenoble dans les dates du Festival)
- Foire de Beaucroissant, avec présence FAI à prévoir
- Sommet de l'élevage
- Cycle de conférence Espace Belledonne (1 ou 2 prévues cette année)
- Diffusion du film sur les bergers dans les refuges de Belledonne (15 soirées)
- Sorties alpages Oisans (8 à 10 sorties)
- 1 Séance ciné Oisans
- Fête de la laine (Trièves)
- Soirée film (Trièves)
- Échange et approche autour des chiens de protection à la ferme d'Amillières (Trièves)
- Tour de l'Obiou : randonnées thématiques sur le pastoralisme
- Fête de la transhumance au Collet, communes d'Allevard et de la Chapelle du Bard : amstad-chamon@orange.fr; wycartp@aol.com ;
- Fête de la transhumance de Chamrousse <https://partir-ici.fr/offres/fete-de-la-transhumance/>
- Fêtes des Alpages du Col de porte. Métro (Agathe Congiaux, Alexandre Mignotte) ...
- Le Vercors fête ses alpages (<https://www.vercors.org/fr/actualites/le-vercors-f%C3%AAtte-ses-alpages-2025/>)
- Séminaire GTNA
- 3 Séminaires (Espace valléen Alpes) : mais que public ciblé

Le calendrier de l'année internationale est décomposé en mois thématiques de la manière suivante :

Mois	Thème
Janvier	Pastoralisme et changement climatique
Février	Pastoralisme et biodiversité
Mars	Pastoralisme et sécurité alimentaire
Avril	Pastoralisme et savoirs traditionnels

Mois	Thème
Mai	Pastoralisme et genre (rôle des femmes)
Juin	Pastoralisme et jeunesse
Juillet	Pastoralisme et santé animale
Août	Pastoralisme et eau
Septembre	Pastoralisme et économie (chaînes de valeur)
Octobre	Pastoralisme et gouvernance foncière
Novembre	Pastoralisme et paix (cohésion sociale)
Décembre	Pastoralisme et résilience

Le CA prend acte de ces éléments d'actualité. Il reste vigilant à ce que les structures qui s'impliquent et les projets portés soient bien au service de l'intérêt général.

3.4 Point sur la mise en place du PPT sur la Communauté de Communes SMVIC

Rapporteurs : Pierre NICOLAS, Bruno CARAGUEL et Chloé BARANOWSKI

L'équipe technique fait une rapide présentation des grandes lignes des contenus de la candidature portée par la Communauté de Communes SMVIC pour le Plan Pastoral Territorial et souligne l'ouverture d'un chantier sur les nouvelles formes de portage de projets de réalisations pastorales, voire de nouveaux types de projets par rapport à ceux observés habituellement.

Le CA prend acte de ces éléments d'actualité et salue l'arrivée de ce nouveau territoire et des sujets qu'il porte. Il reste vigilant à ce que les structures qui pourraient porter des projets de réalisations pastorales soient bien au service de l'intérêt général des espaces pastoraux de ce territoire.

4 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18:00.

BILAN - ACTIF						
Fédération des Alpes de l'Isère - 38190 LES ADRETS				Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025		
SIRET				Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024		
			Exercice N			Exercice N - 1
			Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires	38 117	38 117	0	0
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 761	61 164	4 597	7 393
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. corporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	500		500	500
		Prêts				
		Autres	229		229	229
TOTAL (I)			104 607	99 281	5 326	8 122
ACTIF CIRCULANT	Stock et en-cours		42 357		42 357	29 726
	CRÉANCES	Clients, usagers et comptes rattachés	127 869	5 700	122 169	88 470
		Reçues par legs ou donations				
		Autres créances	245 959		245 959	161 955
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités		182 032		182 032	201 527
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		10 564		10 564	10 546
	TOTAL (II)		608 781	5 700	603 081	492 224
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			713 389	104 981	608 407	500 346

BILAN - PASSIF				
Fédération des Alpes de l'Isère - 38190 LES ADRETS			Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025	
SIRET			Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024	
			Exercice N	Exercice N - 1
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (sans droits de reprise)	167 926	162 912
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droits de reprise)		
	Écarts de réévaluation			
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
	Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice		16 954	5 014
	Situation nette			
	CONCOMPTIBLES	Subventions d'investissement	16	96
		Provisions réglementées		
TOTAL (I)			184 896	168 022
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
TOTAL (II)				
PROVISIONS	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
TOTAL (III)				
DETTES	Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		265	251
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		105 989	85 667
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		162 643	145 154
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		63 424	37 838
	Instruments financiers à terme			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance		91 190	63 415
	TOTAL (IV)		423 511	332 324
	Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			608 407	500 346

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

Fédération des Alpes de l'Isère - 38190 LES ADRETS
SIRET

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		100 072	100 999
	VENTES DE BIENS ET SERVICES	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ()	77 502	59 757
		Ventes de prestations de service dont parrainages ()	261 370	228 895
	PRODUITS DE TIERS FINANCIERS	Concours publics et subventions d'exploitation	292 251	310 155
		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
		Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels () Mécénats () Legs, donations et assurances-vie ()		
		Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		200	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits		12 561	7 880
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			743 955
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		84 468	72 328
	Variation de stock		383	145
	Autres achats et charges externes		126 957	121 211
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		15 879	11 681
	Salaires et traitements		354 047	350 984
	Charges sociales		135 489	141 066
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 856	5 993
	Dotations aux provisions		5 700	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		505	438
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			727 284
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			16 672	3 840
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		1 587	694
	Reprises sur provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			1 587

COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

Fédération des Alpes de l'Isère - 38190 LES ADRETS
SIRET

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Exercice N	Exercice N - 1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		1 587	694
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		18 259	4 534
Produits exceptionnels (V)		80	480
Charges exceptionnelles (VI)			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		80	480
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		1 385	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		745 623	708 861
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		728 669	703 847
EXCEDENT OU DEFICIT		16 954	5 014
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		2 847	3 029
Prestations en nature			1 269
Bénévolat		29 888	37 944
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (IX)		32 736	42 242
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		2 847	3 029
Prestations en nature			1 269
Personnel bénévole		29 888	37 944
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (X)		32 736	42 242

Budget Prévisionnel 2026

		autres produits	montant total financement	montant mobilisable en 2026	charges externes directement en lien
Produits	subventions				
Conv° CDI axe 1 / MSA	707	7 500	8 207	8 207	
Conv° CDI axe 1 2 5	86 693	30 000	116 693	116 693	39 000
Conv° CDI axe 3	30 000		30 000	30 000	500
Conv° CDI axe 4	5 745		5 745	5 745	
Conv° CDI axe 4 AAP Biodiversité	18 941		18 941	11 760	
Conv° CDI axe 6 PAEC MAEC	15 656	500	16 156	16 156	
Conv° CDI axe 6.3 AFP	3 357		3 357	3 357	
Conv° CIMA	16 440		16 440	16 440	
Conv° CIMA Divers	884		884	884	
Conv° CIMA EmploiPasto	4 080		4 080	4 080	
Conv° CIMA EV Alpes	9 120		9 120	9 120	3 750
Conv° CIMA EV BassinGre	3 600		3 600		
Conv° CIMA Reliquat n-1	4 433		4 433	3 986	
Conv° CR AuRA	34 370	308	34 677	34 677	
Conventions Pluriannuelles	234 025	38 308	272 332	261 105	43 250
FESTIVAL	25 000	3 200	28 200	26 200	16 000
ADEME	4 070		4 070	4 070	
CAS DAR	3 200		3 200	3 200	
CR AuRA Divers	24 997		24 997	28 226	9 900
DREAL / DDT Prédation					
OFB	5 693		5 693	5 693	
Subventions Ponctuelles	62 959	3 200	66 159	67 388	25 900
AMO Candidatures PPT		31 598	31 598	22 065	
AMO Territoires Pastoraux		62 440	62 440	60 595	
AMO Territoires Pastoraux		94 038	94 038	82 660	
Appuis Techniques Divers		8 420	8 420	8 420	
Assistances à Membres		60 000	60 000	45 000	
Appuis Techniques		68 420	68 420	53 420	
Divers		3 625	3 625		1 660
Prestations de Formation		3 625	3 625		1 660
Divers		35 841	35 841	14 070	
Etudes Diagnostics		35 841	35 841	14 070	
Divers		23 985	23 985	21 295	700
Sensibilisation Pasto / Médiation		15 683	15 683	7 073	
INRAE		40 800	40 800	40 800	
Prestations Diverses		80 468	80 468	69 168	700
Cotisations Adhérents		103 000	103 000	95 000	1 500
Autres Produits		103 000	103 000	95 000	1 500
TOTAL GENERAL	296 984	426 899	723 883	642 811	73 010

Charges	Mtt Total	Mtt Mobilisable
Achats D'études Et Prestations De Services	33 790	31 810
Achats Non Stockés De Fournitures	9 250	9 250
Achats Groupés	39 000	39 000
ACHATS	82 040	80 060
Locations	18 580	18 580
Entretien Et Réparation	6 800	6 800
Primes D'assurance	6 000	6 000
Divers	1 700	1 700
SERVICES EXTERIEURS	33 080	33 080
Honoraires Et Intermédiaires	9 500	9 500
Publicite Communication Relations Publiques	1 000	1 000
Déplacements, Missions Et Réceptions	20 500	20 500
Frais Postaux Et Telecommunications	7 300	7 300
Services Bancaires Et Assimilés	1 500	1 500
Divers	2 320	2 320
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 120	42 120
Taxe Sur Les Salaires	8 000	8 000
Tva Non Récupérable	7 000	7 000
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 000	15 000
Rémunérations Du Personnel	500 000	500 000
CHARGES DE PERSONNEL	500 000	500 000
Dotations Aux Amortissements	4 500	4 500
Dotations Aux Provisions	20 000	20 000
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	24 500	24 500
Impôts Sur Les Bénéfices	1 000	1 000
IMPOTS - PARTICIPATION DES SALARIES	1 000	1 000
TOTAL GENERAL	697 740	695 760



Participation au Conseil d'Administration de la FAI en date du 13 mars 2026 à Les Adrets

NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté(e) par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI
Collège des Membres Actifs (élus) : 24								☐ Oui ☐ Non
DOLCI Patrick	Président	AFP BESSE EN OISANS		X	☐	☐	1	
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	ARGOUD Daniel		☐	☐	☐		
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS		☐	X	☐	1	Vice-Président
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAUAUX (LA)		☐	X	☐	1	
MILLET Régine	Vice Présidente - Montagnes	ComCnes Grésivaudan (Le)		☐	☐	X		
PLENET Cyrille	Vice Présidente chargée de	Comm d'Agglo GRENOBLE ALPES METROPOLE		☐	☐	☐		
MARIE Patrice	Berger	EARL DOMAINE LE GRAND PRE		☐	☐	☐		
BAFFERT Frédéric		GAEC LA FERME DU GRAND BOIS		☐	☐	X		
PICCA Julien	Président	GP ALPE DU PIN		☐	☐	☐		
JADIS Quentin		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		X	☐	☐	1	
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		X	☐	☐	1	
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		X	☐	☐	1	
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		☐	X	☐	1	Vice-Président
SAUZE Jean Luc		GP COMBEAU		☐	☐	☐		
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		X	☐	☐	1	Vice-Président
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		☐	☐	☐		
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		X	☐	☐	1	Secrétaire
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		X	☐	☐	1	Trésorier
GIROUD Didier	Président	GP PLEynet		☐	☐	☐		
REBUFFET Nicolas	Président	GP PRE DE L'ARC		☐	☐	☐		
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		X	☐	☐	1	Président
DURAND Guy		GP SURE NAVE (LA)		X	☐	☐	1	Vice-Président
MILESI Angélique	Adhérente	GP VALBONNAIS		☐	☐	☐		
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		X	☐	☐	1	
Collège des Membres de Droit : 12								☐ Oui ☐ Non
PACHOUD Thomas	Président	Assoc des Bergères et Bergers en Alpes et Systèmes		☐	☐	☐		
CLAVEL Aurélien	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		☐	☐	☐		
LISZEWSKI Nadia	Cheffe de Service Forêt et	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		☐	☐	☐		
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice du laboratoire	CT Conseil Départemental de l'Isère 2		☐	☐	☐		
DELRIEUX Jean Luc	Directeur	DDPP de l'Isère		☐	☐	☐		
GORIEU François	Directeur	DDT de l'Isère	Ségolène NAVILLE	☐	☐	X		
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean HIRIGOYEN	X	☐	☐	1	
BOULON Régine	Directrice	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)		☐	☐	☐		
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère	Inès BABOULIN	☐	☐	X		
NIER Joseph		GP SENEPI		X	☐	☐	1	
COTTE Bruno	Directeur des Services	INRAE Centre Lyon-Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes		☐	☐	☐		
GUILLON Marjorie	Directrice	Office National des Forêts Agence Départementale		☐	☐	☐		
Collège des Membres Consultatifs : 19								☐ Oui ☐ Non
REY Stefany	Présidente	AAC		☐	☐	☐		
ABBA Audrey	Présidente	Assoc ADABEL		☐	☐	☐		
HUSTACHE Laurent	Président	Assoc APAO (Association pour la promotion de l'agriculture		☐	☐	☐		
BASSET Michel	Président	Assoc CEN ISERE - AVENIR		☐	☐	☐		
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		☐	☐	☐		
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère		☐	☐	☐		
CARAGUEL Bruno	Président	Assoc Française de Pastoralisme (AFP)		☐	☐	☐		
FAVRÉ Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL		☐	☐	☐		
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL		☐	☐	☐		
	Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		☐	☐	☐		
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		☐	☐	☐		
SUSZYLO Christophe	Président	Isère Attractivité		☐	☐	☐		
BARTHELEMY Cédric	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		☐	☐	☐		
COGNE Olivier	Directeur	MUSÉE DAUPHINOIS		☐	☐	☐		
MURGIA Arnaud	Président	Parc National des Ecrins PNE		☐	☐	☐		
LAILY Bruno	Chef de service	RTM de Grenoble		☐	☐	☐		
COCOZZA Dorothée	Directrice Départementale	SAFER 38		☐	☐	☐		
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse PNRC		☐	☐	☐		
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors PNRV		☐	☐	☐		
Membres d'Honneur de l'Association : 7								☐ Oui ☐ Non
	Président	Association des Maires et Adjoints de l'Isère		☐	☐	☐		
HABFAST Claus	Conseiller Municipal délégué	Cne GRENOBLE - La Mairie		☐	☐	☐		
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie		☐	☐	☐		
AMRANE Olivier	Vice Président - Agriculture	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		☐	☐	X		
PANNEKOUCKE Fabrice	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		☐	☐	☐		
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		☐	☐	☐		
MADINIER Cyrille	Vice Président - Ruralité,	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		☐	☐	X		
Membres de l'Equipe Technique : 3								☐ Oui ☐ Non
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		X	☐	☐		
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		X	☐	☐		
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		X	☐	☐		

Nombre de membres votants : 34	Quorum à 1/3 soit : 12 membres	Nombre de voix : 15	Quorum atteint